

UN NUMERO, 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à Paris, chez MM. LAFITTE et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DUBOIS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles de nos frères de la capitale.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *Peuple Souverain*, doit être adressé/ras au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclamations, 40 c.

Sommaire.

Les différentes candidatures. — Aux électeurs des campagnes. — Biographie de F.-V. Raspail. — Crie de misère. — Actes officiels. — Correspondance particulière du *Peuple Souverain*. — Assemblée nationale : séance du 11 septembre. — Chronique locale. — Lettre du citoyen Lortet. — Allemagne. — Espagne. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : la fille de Cromwell.

Lyon, le 12 septembre 1848.

Les différentes Candidatures.

Au moment où le département du Rhône va procéder à l'élection d'un représentant en remplacement du citoyen Lortet, les passions s'agitent ; les intérêts privés se mettent en mouvement, chacun se prépare à cette grande lutte ; pour la soutenir, chaque organe de la presse prend au hasard une arme quelconque et choisit, sans s'en douter, nous voulons bien le croire, un terrain qui n'est pas le sien.

La confusion est tellement grande, que si on n'a pas le soin le lire du titre des journaux, on court à chaque instant le risque de confondre, l'un avec l'autre : le *Censeur* parle comme le *Salut Public* ; ce dernier, dans la crainte d'un échec réservé à son candidat de prédilection, l'abandonne pour préconiser celui du *Censeur*. Le *Courrier de Lyon* appelle à son aide les légitimistes ; il trouve, pour se les rendre favorables, de nombreux points de contact entre leurs tendances et les siennes ; il les adjure de lui prêter la main pour sauver, suivant lui, la patrie en péril.

« Pour l'opinion légitimiste, dit-il, comme pour la nôtre, quel est le besoin qui domine tout en ce moment ? c'est de sauvegarder ces intérêts fondamentaux menacés par l'irruption des barbares du XIX^e siècle ; tout motif de dissidence, toute sympathie, toute rancune personnelle doit s'effacer devant cette nécessité de « salut public, qui est commune aux légitimistes comme à nous-mêmes. »

Nous ne sommes nullement étonnés de cet appel aux

légitimistes, nous savions depuis longtemps qu'entre leurs opinions et celles du *Courrier de Lyon* il n'y a que la main, et ce n'est pas pour si peu qu'ils resteraient séparés au moment du danger. Du reste, la branche aînée et la branche cadette ont transigé, et lorsque les chefs sont d'accord, les soldats auraient mauvaise grâce de guerroyer entre eux.

Mais quel est donc ce danger dont l'approche bouleverse ainsi tant d'opinions diverses ? C'est la candidature du citoyen Raspail. C'est son nom que l'on s'efforce de placer sur un étendard rouge et d'agiter au-dessus de notre cité pour épouvanter notre population et celle des campagnes dalentour, comme si ce nom devait évoquer parmi nous les sanglantes et déplorables journées de juin, comme si la présence de Raspail à l'Assemblée nationale devait amener la ruine ! « Le citoyen Raspail est porté par la République rouge ! » et tout est dit. Ce rapprochement de Raspail et de la République rouge n'a pas besoin de commentaires.

Jusqu'à ce jour nous avions considéré la République rouge comme celle des cerveaux malades ou dangereux, de ces fous furieux qui veulent détruire la propriété et la famille, qui veulent faire de la France une immense hostie, dont un dictateur ferait ensuite les parts à chacun ; nous pensions que sous cette dénomination l'on devait comprendre ceux qui rêvent la guillotine en permanence ou l'organisation d'une bande salariée d'assassins, comme nous l'avons vu sous la restauration en 1815 et en 1817 ; comme on s'apprête à nous le faire voir encore par l'organisation de cette prétendue société de l'ordre.

Mais le parti réactionnaire a considérablement élargi le cercle de ces farouches républicains ; de son autorité privée il y a fait pénétrer de gré ou de force tous ceux dont les opinions républicaines remontent au delà du 24 février, tous ceux qui, convertis à la République depuis cette époque, lui demandent quelques améliorations, telles que la suppression de l'agiotage, la création d'une banque immobilière, destinée à sauver la propriété rurale de la lèpre de l'hypothèque, par laquelle elle est dé-

vorée ; tous ceux qui en dehors de toute opinion politique désirent voir simplifier les rouages de la production industrielle, afin d'assurer au producteur une part plus grande de bien-être ; tous ceux enfin qui craignent les réactions et voient dans ces tendances un retour calculé aux institutions monarchiques.

Oui, voilà la République rouge telle que l'a faite la réaction ; oui, voilà les hommes qui vous demandent le nom des candidats que vous avez à leur offrir. Est-ce Bugeaud ? mais déjà la menace de Raspail l'a fait écarter. Est-ce Genoude ? mais une partie des légitimistes l'abandonne à la prière du *Courrier de Lyon*. Est-ce Rivet à qui l'on préférerait de Mortemart, et dont tous les titres à la candidature sont d'avoir été nommé à la vice-présidence de la commission centrale des chemins de fer ? Mais, hélas ! une nomination ministérielle, nous le disons à regret, n'est pas un brevet de républicain. Est-ce enfin Anselme Petetin, envoyé de France au Hanovre, patroné auprès de vous, et sur sa demande, par les représentants, Julien Lacroix, Gourde, Auberthier et Prosper Mouraud, et auquel le correspondant du *Censeur* n'a pas osé prêter son appui ? Mais nous ne voulons pas d'un homme dont le dévouement a toujours été au service de ses intérêts et qui, avant Février, ne comprenait pas qu'on pût encore être républicain.

Si le nom d'un homme dévoué à la République nous eût été offert, si l'opinion aristocratique de Lyon, au lieu de nous jeter le nom de Bugeaud comme une menace depuis trois mois, eût entrepris de donner des gages à l'avenir de la République par une proposition acceptable, nous aurions pu peser sérieusement la valeur de ses candidats et choisir le plus digne. Mais, au lieu de cela, vos journaux n'ont jeté à la face des sincères républicains que l'injure et le défi ; à les en croire, la République était morte ou condamnée ; le pouvoir lui-même a pu penser que nos nouvelles institutions rencontraient peu d'appui. Eh bien ! nous voulons dire au pouvoir, à ceux de ses hommes qui ont encore foi dans notre jeune République : « ayez bon courage, les vrais républicains ne vous feront

Feuilleton du Peuple Souverain.

LA FILLE DE CROMWELL.

PREMIERE PARTIE.

X.

Un ministre dans l'embarras.

(Suite.)

« Georges ressemblait à un homme qui, après avoir fait des efforts inouïs pour gravir une montagne, touche enfin à la cime et pousse un cri de triomphe. Mais, tout-à-coup, il s'aperçoit que le roc auquel il se cramponne est miné par les vents et l'orage. Le malheureux allait s'asseoir et se reposer de ses fatigues. Il s'arrête éperdu, car l'épave d'une pierre chancelle : le moindre mouvement, un souffle peut lui faire perdre l'équilibre. Alors il jette autour de lui des regards d'épouvante ; il voit les précipices dont il a côtoyé les bords, les rochers qu'il a franchis et sur lesquels ses membres vont se briser. Il envisage toutes les conséquences d'une chute horrible, et pâle, tremblant, le front couvert d'une sueur glaciale, il attend que le roc se détache et l'entraîne avec lui sur la pente de la montagne.

Buckingham cherchait en vain parmi les seigneurs de la cour, parmi ses parents et ses amis quelqu'un dont il lui fût impossible de mettre en doute l'attachement et dans lequel il eût une entière confiance.

Tous lui avaient tourné le dos à l'heure de la disgrâce, tous étaient capables de le trahir.

Peut-être allait-il renoncer à une partie dangereuse avec Charles, imposer silence au cri de son ambition, fuir les presbytériens, rendre au roi ce funeste écrit et faire appel à sa clémence, lorsqu'il se rappela William Davis, cet honnête garçon sauvé par lui des mains des brigands.

« Parbleu ! dit le duc en se frappant le front, depuis deux heures je cherche un homme incorruptible, et je ne pensais plus à ce pauvre William, qui m'a prodigué de si naïfs témoignages de reconnaissance. Hier encore, en présence de sa vieille folle de

mère, il m'indiquait son logis, en me suppliant de lui fournir l'occasion de s'acquitter envers moi. Cette occasion se présente aussi belle que possible... A nous deux maintenant, Charles Stuart !

Et Buckingham s'élança au milieu du dédale de rues étroites et sombres régnant à cette époque autour de Westminster.

On sait qu'une héroïne de notre histoire a quitté, cette nuit-là même la maison paternelle est s'est réfugiée chez le boulanger de Fish-Street.

Désespérée de l'inflexible résolution du sommelier, Clary songea que William seul pouvait l'aider à découvrir sa rivale dans le cœur de Georges. Mais il fallait avant tout faire le terrible aveu de sa faute, et la pauvre Clary sentit s'évanouir son courage, au moment d'aborder cette révélation douloureuse.

William l'avait conduite dans la pièce voisine de celle où se trouvaient les garçons.

Il la fit asseoir sur l'unique fauteuil de cette chambre, et, remarquant aussitôt le trouble de ses regards, il lui prit les mains et lui dit avec bonté :

« Quel chagrin si fatal et si imprévu, Clary, mon enfant, peut vous amener à cette heure ? Votre mère ou le cousin John seraient-ils tombés dangereusement malades ? Le feu viendrait-il de prendre à la taverne ?

— Non, William, non, murmura Clary.

« Qu'est-ce donc alors, mon doux agneau ? vos yeux sont remplis de larmes, et votre pâleur augmente. Allons, vous savez combien je vous aime, ma belle cousine. Confiez-moi cette peine secrète, et supposez que je sois déjà votre époux. Entre mari et femme tout se partage, la joie et la tristesse, les ennuis et le plaisir... Eh bien ! ne craignez point de m'affliger Clary ! Soyez tranquille, à partir du jour où le ministre aura béni notre union, vous n'aurez ni tourment, ni chagrin ; le sourire ne quittera plus vos lèvres. Vous verrez, ma cousine, vous verrez comme vous serez heureuse ! On me citera pour exemple aux maris de Londres et des trois royaumes. Et puis nous aurons des enfants, Clary, de beaux enfants bien joufflus et bien roses, des chérubins d'enfants auxquels vous apprendrez à nous faire chaque jour une nouvelle caresse. N'est-ce pas, ma petite cousine, que c'est là du bonheur ?

William donnait, comme de coutume, un libre cours à sa loquacité reconnue ; mais cette fois le bavardage du cœur, l'expansion naïve de son amour, et chacune de ses paroles éveillait un

remords chez la jeune fille.

Elle comprit quel trésor d'affection noble et sincère elle avait sacrifié à Georges.

Cette félicité calme, ces joies d'un bon ménage, ce riant intérieur, ces caresses d'une jeune et blonde famille, rien de tout cela n'est plus fait pour elle.

Buckingham ne lui a laissé que les regrets et la honte.

La malheureuse sentit son cœur se fendre, et William la vit éclater en sanglots déchirants.

— Au nom du ciel, s'écria-t-il, expliquez-moi la cause de cette grande douleur. Hélas ! mon Dieu, pour vous consoler, que dois-je vous dire ?

Il pleurait à chaudes larmes et couvrait de baisers les mains de sa cousine.

Le désespoir de Clary déterminait bientôt une crise nerveuse des plus effrayantes. Un tremblement convulsif s'empara de tout son corps. Ses faibles bras se tordaient avec angoisse, et des clameurs inarticulées s'échappaient de sa poitrine.

A cet état pénible succéda l'évanouissement.

William, ne voulant pas appeler les garçons à son secours, transporta sur son lit sa fiancée presque mourante.

Lorsque la jeune fille recouvra l'usage de ses sens, il était à genoux auprès d'elle.

— Oh ! restez, Clary... restez, je vous en conjure ! s'écria-t-il, voyant qu'elle essayait de se lever et imprimait d'inutiles efforts à ses membres brisés par les convulsions. Vous êtes ici sous la double sauvegarde de mon bonheur et de mon amour... Clary, n'avez-vous pas confiance en moi ?

— William, dit-elle en lui tendant la main, vous êtes un noble cœur et vous saurez tout.

— Non, je ne vous interroge plus, Clary... je ne veux rien savoir. Après la secousse terrible que vous venez d'éprouver, vous avez besoin de repos. Ne me parlez pas, je vous le défends.

Ah ! ah ! poursuivit-il, vous êtes chez moi, ma petite cousine, et je suis le maître. Quand vous aurez dormi quelques heures, je consentirai à vous entendre. D'ici là je me retire dans ma boutique. Bonsoir, Clary... bonsoir, ma douce enfant.

Il sortit et referma la porte de sa chambre.

Eugène DE MIRECOURT

(La suite à un prochain numéro.)

Voir les numéros du 9 au 31 août, 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, et 13 septembre.

pas défaut. »

Nous avons choisi Raspail comme le seul candidat républicain sérieux, comme une fonction de cette cohorte républicaine qui lutte si courageusement contre les tentatives de la réaction.

Si Raspail devait être écarté, s'il fallait absolument que l'opinion à laquelle il appartient fût éloignée de la chambre, alors, ce n'est pas assez de dix hommes repoussés de son sein, sous le poids de l'accusation capitale d'avoir fondé la République. C'est la gauche toute entière qu'il faudrait jeter aux gémonies, c'est cette montagne qui vous effraie et qui, malgré sa faiblesse numérique, impose encore assez à la réaction pour obliger nos anciens réformistes à préparer la comédie d'une profession de foi républicaine.

Il a fallu que des circonstances fortuites aient conduit Raspail à l'Assemblée nationale, dans cette fatale journée du 15 mai, pour y présenter une pétition, que son nom ait été jeté sans sa participation sur un projet de gouvernement provisoire; il a fallu que l'autorité judiciaire, et non l'Assemblée nationale, ait ordonné son arrestation préventive, pour fournir un prétexte à la vindicte réactionnaire. Le crime dont il est accusé tombera bientôt devant la lumière des débats; mais il en est un autre que l'on n'a pas osé énoncer et dont on ne veut pas l'absoudre: c'est d'avoir été le premier à repousser la régence, à demander la fondation de la République.

Ce titre, fut-il le seul à militer en faveur de la candidature de Raspail, est assez beau pour lui mériter l'entrée de l'Assemblée nationale.

Gardons-nous donc de toute division dans nos votes; ne nous laissons pas influencer par des considérations de camaraderie ou d'animosité; ne nous laissons pas intimider surtout par ce drapeau rouge agité sur nos têtes comme un épouvantail.

Non! notre drapeau n'est pas rouge, nous n'en avons pas d'autre que celui de la République démocratique dont nous sommes les soutiens dévoués; nous la voulons forte et sincère, nous la voulons progressive; c'est pour cela que nous la plaçons, non entre Genoude et Bugeaud, comme le *Courrier de Lyon*, non entre un Bugeaud et Petetin, comme le *Censeur* et le *Salut Public*, mais entre Petetin et Raspail, au-delà de la limite des intérêts privés, dans toute l'étendue des convictions fortes, des dévouements sincères et désintéressés auxquels Raspail a toujours appartenu. Nous voulons appeler Raspail à la députation pour qu'il résiste de toute la force de son énergie aux tendances rétrogrades. Nous voulons le nommer enfin, pour que les vrais républicains du Rhône puissent se compter et que l'autorité départementale, éclairée sur la véritable opinion des habitants, ne tarde pas davantage à choisir une administration municipale prise dans le sein de la majorité.

Aux électeurs des campagnes.

Une réunion où sont spécialement invités les électeurs de la campagne, a été fixée à Vendredi 15 septembre à 3 heures, dans la salle de la Rotonde, aux Broteaux, afin de faire connaître les titres qui recommandent Raspail à l'unanimité des suffrages des électeurs du département du Rhône.

Habitants des campagnes, répondez à cet appel de vos frères de la ville! Venez à nous; nos intérêts sont les mêmes; vous ne vivez, comme nous, que des sueurs d'un travail assidu. On nous calomnie dans vos villages; on nous traite de communistes, d'ennemis de l'ordre, de la famille et de la propriété.

Venez à nous, et vous aurez bientôt reconnu la fausseté des allégations de tous ces infâmes machinateurs, qui ne rêvent que le retour du passé, de ces ennemis de la patrie et de l'humanité, de ces quelques misérables intriguants, qui veulent tout pour eux et ne vivent qu'en exploitant leurs semblables.

Venez, vous apprendrez à nous connaître; vous acquerrerez la certitude qu'aussi bien que vous et beaucoup mieux que nos calomnieurs, nous voulons le maintien de l'ordre réel, de la famille et de la véritable propriété; vous dissiperez alors toutes ces craintes chimériques qu'on a voulu vous inspirer, et vous saurez enfin que jamais il n'est venu à l'esprit d'aucun travailleur des villes, de demander à entrer avec vous en partage des champs que vos travaux et vos sueurs ont fécondés. Eclairés par nous, vous apprendrez que les véritables voleurs, les seuls qui veuillent s'emparer de vos biens sont précisément ceux qui nous calomnient; que ce sont les usuriers, qui vous prêtent de l'argent à un taux plus élevé que le produit du sol et finissent par vous exproprier au bout de quelques années. Venez; nous vous dirons que les efforts de la démocratie tendent à guérir ce chancre de la société, l'infâme usure; nous vous ferons voir que Raspail a toujours travaillé à atteindre ce résultat; et alors vous prendrez avec nous l'engagement de lui donner l'appoint de vos voix.

Biographie du citoyen F.-V. Raspail.

Raspail (François-Vincent) est né à Carpentras (Vaucluse) en 1794; il fut élevé par l'abbé Eysseric. Ce prêtre était républicain par l'intelligence et par le cœur. Il passait sa vie à élever les enfants des pauvres et à prodiguer aux malheureux tout ce qu'il possédait; ne se réservant pour lui que le strict nécessaire de la journée, il ne pensait jamais au lendemain. L'abbé Eysseric était un savant et un homme de bien; il cherchait à bien faire sans bruit. A cette bonne école, Raspail fut républicain et commença de bonne heure à être un savant (1). A quatorze ans, il dirigeait le pensionnat d'un de ses parents; à dix-huit ans, il était professeur de philosophie dans l'Université impériale.

En 1815, ses opinions lui attirèrent les persécutions des royalistes du Midi. Il raconte lui-même dans un de ses ouvrages ses souffrances à cette époque :

« J'ai été témoin, bien jeune, de notre désastre de 1815; j'ai été enveloppé dans cette proscription terrible qui frappa, comme d'un même coup, tous les enfants de la Révolution et de l'Empire; j'ai vu alors les poignards levés sur moi, et mon domicile assiégé comme une place forte; j'ai erré de ville en ville, marqué du sceau de la réprobation d'alors; j'ai subi quinze ans de suite, sans rougir et sans me plaindre, la peine attachée à mon inébranlable fidélité envers la cause de mon pays; je me trouvais fier de souffrir pour une aussi sainte cause; je carraissais ma pauvreté comme un titre de gloire, et je n'aurais pas troqué mon vieil habit rapé contre toutes les palmes universitaires des Cuvier et autres illustres valets de l'époque. Mon parti, à chaque événement, était arrêté comme mes principes; ma foi politique était ferme comme ma résignation; et mes yeux, en se portant sur l'avenir de l'humanité, croyaient toujours voir poindre à l'horizon un rayon de douce espérance. » (*Lettres sur les Prisons*, t. 1, p. 23.)

Raspail vint à Paris en 1815. Proscrit, il chercha vainement pendant plusieurs mois du travail pour vivre; il vécut misérablement; enfin il entra comme professeur dans un pensionnat contigu au collège Stanislas. Il écrivit en même temps dans le journal la *Minerve*. La police le poursuivait; elle ignorait sa présence à Paris, ses articles n'étaient donc pas signés. Un jour le rédacteur en chef indiqua, dans le journal, Raspail comme auteur d'un article qui avait été très-remarqué. Le lendemain Raspail fut destitué de sa place de professeur.

Il vécut dès-lors en donnant des leçons particulières. En même temps il continuait sa lutte contre les Bourbons; il était carbonaro, et il prit part à toutes les conspirations de cette époque. Il était l'ami des illustres patriotes Voyer, d'Argenson, Buonarrotti, Charles Teste, etc.

Raspail était un des principaux rédacteurs du *Bulletin universel des sciences* de M. de Forussac; l'éditeur annonça dans un numéro du journal que le *Bulletin* paraîtrait dorénavant sous les auspices de Mgr le duc d'Angoulême. Raspail et son ami Saigey firent insérer dans le premier numéro qui parut sous les auspices du prince leur démission de rédacteurs du *Bulletin*. Cette position les faisait vivre. Les deux amis vendirent leur bibliothèque, et avec le produit ils fondèrent les *Annales des sciences d'observation*, journal dans lequel sont insérés les travaux originaux de Raspail sur la chimie et l'histoire naturelle, et dans lequel il commença cette longue lutte qu'il a toujours soutenue pour la réforme des institutions scientifiques et de l'enseignement. Il demandait déjà la gratuité complète de l'enseignement et l'ouverture large et facile des emplois publics aux enfants des pauvres qui se montreraient capables.

Ses écrits contre le népotisme et l'intrigue lui firent beaucoup d'ennemis parmi les savants. Aussi ses travaux de chimie et d'histoire naturelle furent persécutés, non pas par la critique, mais par le silence. Les savants étrangers accueillirent ses travaux; et leur admiration pour Raspail est telle, qu'un illustre savant italien, que Raspail n'a jamais vu, lui a dédié ses ouvrages avec ce titre: *A Raspail, créateur de la chimie organique*.

En 1830, Raspail fut un des combattants de juillet, il fut blessé à la prise de la caserne de Babylone; il fut décoré de juillet, mais il refusa de prêter serment à Louis-Philippe, et se réunit à ce groupe de républicains qui formèrent la société des *Amis du Peuple*. Cette société faisait des publications politiques qu'elle répandait dans tous les départements, en démontrant à tous les citoyens que la République n'était pas la guillotine, la destruction de la famille et le pillage, mais une organisation sociale utile à tous; elle espérait avec raison arriver par la voie pacifique de la presse à saper la nouvelle monarchie dans ses fondements, et à hâter la venue de la République. Louis-Phi-

(1) Raspail a immortalisé l'abbé Eysseric dans la dédicace de son ouvrage, le *Nouveau Système de Chimie organique*.

« A la mémoire d'un homme de bien, mon pauvre maître, l'abbé Eysseric. »

« A toi qui sus allier le prêtre et l'Evangile avec l'homme de la science et de la civilisation! A toi qui, à Paris, aurais mérité de n'être d'aucune académie, et qui, dans mon village, ne voulais jamais l'élever au-dessus de la dignité d'instituteur des pauvres! A toi, philologue d'une immense érudition, qui te dévouas toute la vie à faire épeler des lettres! A toi, prêtre, qui n'as jamais voulu vivre que de travail de tes mains! A toi l'hommage de ce livre! »

« Puisque cette consécration pieuse être aussi utile à la science que tes exemples et tes leçons l'ont été à la cause de l'humanité! »

lippe organisait les émeutes, qui faisaient de la République un épouvantail pour les citoyens paisibles; mais la liberté de la presse lui faisait peur. Les quinze membres formant le comité de rédaction furent traduits devant la cour d'assises. Les accusés furent les *tribuns du peuple*; ils se firent accusateurs, ils dénoncèrent au mépris public le gouvernement qui déshonorait la France, et déployèrent le drapeau de la Réforme. Les accusés furent acquittés par le jury. Raspail était président de la société. Dans sa défense, en parlant des économies énormes qu'il fallait faire dans l'emploi des deniers publics, il disait: « Il faudrait enterrer tout vivant sous les ruines des Tuileries le citoyen qui demanderait à la pauvre France quatorze millions pour vivre. » Pour ces paroles, la cour condamna Raspail à quinze mois de prison et à cinq cents francs d'amende.

Avant ce procès, Raspail, par ordonnance du roi en date du 12 mars 1831, avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Le lendemain, il écrivait dans les journaux une lettre dans laquelle il protestait contre cette nomination, qu'il considérait comme une injure. Casimir Périer s'écria: « Il faut qu'il accepte, ou qu'il aille mourir dans un cul-de-basse-fosse. » Raspail persista dans son refus. Alors commença cette série de procès qui l'ont tenu pendant cinq ans en prison sous Louis-Philippe. En 1832, il était dans les prisons de Versailles; après les journées de juin, il fut ramené de Versailles à Paris, à pied, les menottes aux mains, avec une bande de voleurs. En 1835, condamné politique et voué par le gouvernement à l'infamie, on crut le déshonorer en le plaçant à la Force, dans une chambre composée de cinq lits; les quatre autres lits étaient occupés par Lacenaire, David et deux autres prisonniers qui ont péri sur l'échafaud comme assassins.

En 1834, Raspail et Kersausie fondèrent le *Réformateur*; dans ce journal toutes les questions de réforme furent discutées. Raspail a prouvé que le sol de la France peut produire une quantité suffisante d'aliments pour nourrir soixante millions d'hommes; si donc tant de citoyens sont dans la misère, c'est la faute des gouvernants. Raspail indiquait les moyens d'améliorer le sort matériel de tous les citoyens, sans toucher au droit de propriété. Il avait d'ailleurs publié en 1832 un traité d'agriculture, dans lequel toutes ces questions d'économie rurale sont étudiées. C'est dans ce livre que se trouvent les premières idées sur l'utilité des associations agricoles, idées dont plus tard M. Bugeaud s'est emparé sans le nom de *comices agricoles*, idées qui seront bientôt réalisées. Le *Réformateur* parut pendant treize mois. Les lois de septembre défendirent de se dire républicain, elles exigeaient cent mille francs de cautionnement; Raspail était en prison à la Force, le *Réformateur* tomba sous tant d'attaques.

Raspail avait publié un grand nombre d'ouvrages :

- 1° *Traité d'agriculture*, 5 vol. in-18.
- 2° *Nouveau Système de Chimie organique*, 2 vol.
- 3° *Nouveau Système de Physiologie végétale et de botanique*, 2 vol.
- 4° *La Pologne sur les bords de la Vistule et dans l'émigration*, 1 vol.

Et de plus, dans différents journaux, 150 mémoires sur divers points des sciences naturelles et chimiques.

Ses travaux scientifiques le conduisirent à l'étude de la médecine, et il a porté dans cette science ce génie d'invention qui caractérise tous ses travaux. Ses idées nouvelles ont été mal accueillies par la plupart des médecins. C'est le sort de tous les novateurs. Malheureusement les médecins ont répandu des calomnies indignes sur Raspail, et il n'a pas tenu à eux qu'il ne fût considéré comme un de ces misérables charlatans qui exploitent la crédulité publique dans l'intérêt de leur fortune. La vie tout entière de Raspail et l'exposition simple de la vérité suffisent pour répondre à de telles attaques. Pendant six ans, Raspail a donné des conseils à 300 malades chaque jour, et nous pouvons affirmer qu'il n'a jamais bénéficié de la moindre somme pour ses conseils. La vente de ses ouvrages a suffi pour le sortir, lui et sa famille, de la misère dans laquelle tant de persécutions l'avaient plongé. Maintenant il n'est pas riche, mais il est habitué de vivre de peu et à trouver le bonheur, non dans les jouissances de la fortune, mais dans l'étude des sciences et dans le bien qu'il peut faire à ceux qui souffrent.

Parmi tant de travaux qui font de Raspail un homme supérieur, une qualité domine peut-être: c'est l'éloquence. Il en a donné bien souvent des preuves devant les tribunaux, et dans sa défense à la chambre des députés et à la chambre des pairs, lors du célèbre procès d'avril. Son éloquence a surtout besoin de l'attaque; dans les répliques il est sublime, c'est cette qualité qui le rendrait si terrible aux réactionnaires de l'Assemblée nationale.

Nous ne saurions passer sous silence un trait qui caractérise l'énergie de cet homme hors ligne :

Le lendemain du grand événement révolutionnaire, le 25 février, dans la matinée, un bruit sourd agitait les faubourgs: On va proclamer la régence! Ce qui fit supposer cette intention au gouvernement provisoire, ce fut son hésitation à proclamer la République. La première proclamation avait été faite au nom du Peuple Souverain; dans la seconde on promettait un gouvernement républicain. Raspail descend sur la place de Grève, entouré de tout le faubourg Saint-Marceau. Arrivé à la grille: « On ne passe pas! lui crie-t-on. — Le peuple passe! » répliqua-t-il de sa voix tonnante. Et le peuple se met en devoir d'ébranler la grille à son signal. Arrivé à la salle des délibérations, suivi d'une foule immense, armée frémissante, il entre seul au milieu du gouvernement. Il re-

A midi et demi la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le projet de décret relatif à la repression des délits de presse pendant l'état de siège.

Le citoyen Crespel de Latouche a la parole.

Ma proposition avait uniquement pour objet d'empêcher l'arbitraire; je ne demandais qu'une chose, c'était d'empêcher la justice ordinaire d'être absorbée par le ministère. Ce but est rempli en partie par la proposition du comité, et en totalité par les amendements qui ont été proposés.

Je déclare donc que le but que j'avais se trouverait rempli si le projet du comité et les amendements étaient adoptés. Je demande donc à l'Assemblée de passer au vote de la proposition du comité. Je me réserve, du reste, d'appuyer les amendements.

Le citoyen Lambert n'approuve pas le projet du comité; d'ailleurs, il croit la loi tout-à-fait inutile, vu que l'état de siège doit bientôt cesser, s'il faut en croire les rapports du préfet de police.

Le citoyen Labordère appuie le projet en principe, en ce sens qu'il s'agit, des mains du gouvernement, une arme qui lui pouvait devenir fatale à lui-même.

Le citoyen Saint-Gaudens s'attaque au rapport qui précède le projet. A son avis, le comité de législation paraît surtout préoccupé de sauver les apparences. Il défend la liberté de la presse; car on ne doit pas oublier que, malgré ses écarts, c'est à cette liberté que nous devons toutes les autres.

Le citoyen Altaroche combat le projet de loi; il n'admet pas la possibilité de réglementer l'état de siège. Nous avons, dit-il, donné au président du conseil un blanc-seing, il ne faut pas le remplir. Laissons l'autorité militaire faire la police d'une place de guerre.

Le citoyen CHAMAUDE, rapporteur. Il importe de bien faire connaître la pensée du comité de législation sur laquelle, des deux côtés, on paraît s'être mépris. Cette pensée a été une pensée de conciliation; notre but a été, tout en faisant la part des nécessités de l'état de siège, de donner satisfaction aux réclamations de la presse, réclamant à grands cris des juges et une législation, si étroite qu'elle fut. Qu'a fait le comité de législation? il renvoie la presse devant ses juges naturels, devant le jury, c'est-à-dire devant le pays lui-même. Le comité de législation se serait-il mépris? son projet mérite-t-il les reproches qui lui ont été adressés: d'insuffisance et d'exagération? nous ne le pensons pas.

Il nous semble qu'avec le projet de loi, le gouvernement est armé tout autant qu'il a besoin de l'être, et que la citation dans les 48 heures, par exemple, doit satisfaire aux nécessités les plus impérieuses. Aux reproches d'exagération, nous répondrons que la loi est une loi transitoire qui n'a pour but que de légaliser la situation de la presse au milieu des circonstances exceptionnelles.

Le projet ne mérite point les reproches qui lui ont été faits et nous insistons pour son adoption.

Le citoyen Jules FAYE. Les paroles prononcées, soit par le président du conseil, soit par le ministre de la justice, pouvaient faire croire qu'une fois armé de la loi le pouvoir ne ferait plus usage du pouvoir dictatorial qui ne trouve son excuse que dans une nécessité souveraine. Cependant il n'en a rien été. Cette suspension que l'Assemblée avait plutôt tolérée (rumeurs) qu'acceptée, on s'en est servi de nouveau, et j'avoue qu'il m'est pénible de voir les hommes illustrés par la presse se faire ainsi les exécuteurs de la presse. (Mouvement.) Il faut que leur conviction soit bien profonde pour qu'ils puissent se résigner à un pareil rôle. J'admire et je plains leur dévouement, mais je le crois dans l'erreur. Je n'attaque pas l'état de siège, mais il y a état de siège et état de siège. Pendant le combat, quand la guerre était dans les rues, je comprends la dictature, mais le calme rétabli, mais avec une armée de 60,000 hommes, je maintiens que la presse peut être rendue au droit commun. (Approbation à gauche.)

Si vous ne pouvez gouverner avec la liberté, il faut voiler sa statue et nous déclarer que les circonstances sont telles que vous ne pouvez gouverner sans l'arbitraire. (Agitation.) Si le gouvernement pense que la liberté de la presse est un danger public, qu'il ait le courage de le dire. (Rumeurs.)

L'orateur termine en déclarant qu'il appuiera tous les amendements à ramener la presse au droit commun. (Agitation.)

L'orateur entendu, le citoyen président met la clôture aux voix, qui est prononcée.

Le citoyen président: Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles et attendu que 20 membres ont demandé le scrutin de division. (Exclamations.) Il va être procédé au scrutin. Les représentants qui voteront pour qu'on passe à la discussion des articles mettront un billet blanc, ceux qui veulent voter contre la discussion mettront un billet bleu.

Le citoyen président: Voici le résultat du scrutin:

Le citoyen président: Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles et attendu que 20 membres ont demandé le scrutin de division. (Exclamations.) Il va être procédé au scrutin. Les représentants qui voteront pour qu'on passe à la discussion des articles mettront un billet blanc, ceux qui veulent voter contre la discussion mettront un billet bleu.

Le citoyen président: Voici le résultat du scrutin:

Le citoyen président: Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles et attendu que 20 membres ont demandé le scrutin de division. (Exclamations.) Il va être procédé au scrutin. Les représentants qui voteront pour qu'on passe à la discussion des articles mettront un billet blanc, ceux qui veulent voter contre la discussion mettront un billet bleu.

Le citoyen président: Voici le résultat du scrutin:

Le citoyen président: Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles et attendu que 20 membres ont demandé le scrutin de division. (Exclamations.) Il va être procédé au scrutin. Les représentants qui voteront pour qu'on passe à la discussion des articles mettront un billet blanc, ceux qui veulent voter contre la discussion mettront un billet bleu.

Le citoyen président: Voici le résultat du scrutin:

Le citoyen président: Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles et attendu que 20 membres ont demandé le scrutin de division. (Exclamations.) Il va être procédé au scrutin. Les représentants qui voteront pour qu'on passe à la discussion des articles mettront un billet blanc, ceux qui veulent voter contre la discussion mettront un billet bleu.

Le citoyen président: Voici le résultat du scrutin:

Le citoyen président: Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles et attendu que 20 membres ont demandé le scrutin de division. (Exclamations.) Il va être procédé au scrutin. Les représentants qui voteront pour qu'on passe à la discussion des articles mettront un billet blanc, ceux qui veulent voter contre la discussion mettront un billet bleu.

Le citoyen président: Voici le résultat du scrutin:

Le citoyen président: Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles et attendu que 20 membres ont demandé le scrutin de division. (Exclamations.) Il va être procédé au scrutin. Les représentants qui voteront pour qu'on passe à la discussion des articles mettront un billet blanc, ceux qui veulent voter contre la discussion mettront un billet bleu.

Le citoyen président: Voici le résultat du scrutin:

Le citoyen président: Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles et attendu que 20 membres ont demandé le scrutin de division. (Exclamations.) Il va être procédé au scrutin. Les représentants qui voteront pour qu'on passe à la discussion des articles mettront un billet blanc, ceux qui veulent voter contre la discussion mettront un billet bleu.

Le citoyen président: Voici le résultat du scrutin:

Le citoyen président: Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles et attendu que 20 membres ont demandé le scrutin de division. (Exclamations.) Il va être procédé au scrutin. Les représentants qui voteront pour qu'on passe à la discussion des articles mettront un billet blanc, ceux qui veulent voter contre la discussion mettront un billet bleu.

Le citoyen président: Voici le résultat du scrutin:

Le citoyen président: Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles et attendu que 20 membres ont demandé le scrutin de division. (Exclamations.) Il va être procédé au scrutin. Les représentants qui voteront pour qu'on passe à la discussion des articles mettront un billet blanc, ceux qui veulent voter contre la discussion mettront un billet bleu.

Nous voyons d'abord quatre abbés, ni plus ni moins, sauf omission toutefois. Ce sont l'abbé Deguerry, l'abbé de Genoude, l'abbé Roux et l'abbé Coquereau. Il s'en faut de beaucoup que ces quatre citoyens soient tous exactement de la même opinion, mais la nuance qu'ils représentent a un même côté religieux commun aux quatre. Ainsi, l'abbé Deguerry est dans d'excellentes idées démocratiques et socialistes; il l'a nettement dit l'autre soir dans un club; c'est la démocratie et le socialisme religieux. L'abbé de Genoude est ce républicain excentrique que l'on sait, qui prétend édifier une République au sommet de laquelle se trouverait une royauté; accouplement monstrueux auquel l'illustre abbé ajoute nécessairement la religion. Ainsi des deux autres. Voilà pour les abbés, passons aux généraux.

Le premier en tête est l'illustre maréchal Bugeaud, duc d'Isly et marquis de la Piconnerie. Un duc greffé sur un marquis, fleur de Juillet sur fleur de lys, quel beau fruit cela promet! Le citoyen Bugeaud a été en Afrique un brave militaire; cela est vrai, mais outre que les Africains abondent à l'Assemblée, nous ne pensons pas que les lauriers militaires du citoyen Bugeaud soient suffisants pour effacer son passé politique. Le sang de Dulong n'a sans doute pas lavé le citoyen Bugeaud de ses hauts faits de Blaye. Et son dévouement absolu au régime de honte et de corruption écroulé en Février, ne le recommande pas beaucoup à ceux qui veulent, dans un représentant, un sentiment quelconque de l'honneur national et un caractère indépendant et désintéressé.

Après Bugeaud, voici venir le général Castellane, légitimiste peu déguisé, dont le triste rôle dans les événements de Rouen ne sera pas suffisamment éclairci qu'après le jugement seulement auquel ces événements donneront lieu bientôt. Enfin le général Rapatel, un des familiers de Louis-Philippe, colonel de la légion la plus réactionnaire de Paris, la seconde, recrutée principalement dans le quartier des courtiers, des agioteurs, des banquiers et des viveurs (de la presse.)

Puis Girardin, que des persécutions maladroites ont rendu intéressant; puis Horace Say, ex-conseiller municipal, ultra-conservateur, puis un sieur Battier avocat. Avocat! comme si cette lèpre avocassière n'avait pas fait et ne faisait pas encore assez de mal à la France en l'inondant de discours vides et de paroles creuses! Puis un sieur Ernest Grégoire qui trouva le moyen, après la révolution de Février d'obtenir une mission quelconque du ministère des affaires étrangères, mais que ses antécédents recommandent peu à la confiance publique; puis Emile Thomas, Emile Lambert, et tant d'autres, et enfin, l'illustre, le grand, le sublime Louis Bonaparte!

Comprend-on que ce personnage, après avoir escamoté trois élections prétendant à l'honneur d'en obtenir une quatrième! Il faudrait vraiment que les électeurs de Paris eussent un caractère bien fait pour donner la main à toutes ces manœuvres d'un ridicule prétendant.

Eh bien! tous ces noms, dont plusieurs sont au moins étranges, révèlent des tendances audacieuses, et jusqu'à Fould, l'ex-député pritchardiste, oublié dans la précédente nomenclature, tous, ou presque tous, représentent des idées plus ou moins hostiles à l'idée républicaine.

Les candidats démocrates sont Dupoty, Thoré, Cabet, Raspail et Kersausie. Thoré sera unanimement porté par tous les démocrates, comme ayant obtenu le plus de suffrages aux dernières élections.

Mais la partie n'est pas égale entre eux et leurs adversaires. Thoré est obligé de se tenir caché, Cabet ne pourrait se montrer sans s'exposer à des violences, Raspail est en prison et Kersausie est en fuite. C'est donc un miracle si la démocratie fait triompher quelques-uns de ses candidats.

Ainsi, voilà où nous en sommes arrivés six mois après la Révolution; les démocrates sont poursuivis, et les Bugeaud, les Fould et tutti quanti marchent tête levée. La réaction est triomphante, mais elle périra par sa propre audace.

On s'entretient dans les couloirs de l'Assemblée nationale de la grève où se sont mis aujourd'hui les ouvriers maçons; cette détermination a été prise généralement par tous les travailleurs appartenant à l'industrie du bâtiment, qui, par suite du décret voté la semaine dernière, se voient forcés de travailler douze heures au lieu de onze, temps de labeur auquel ils étaient habitués.

On disait aujourd'hui dans la salle des Pas-Perdus, que M. Galesco, chargé par le gouvernement Valaque d'une mission pour le général Cavaignac, était arrivé à Paris dans le but de demander l'intervention active de la République au pas où la Russie accomplirait la menace d'occuper la Valachie.

Le bruit s'est répandu que le citoyen de Lamartine avait accepté le titre d'ambassadeur à Vienne, et qu'en cette qualité il devait être chargé de suivre les négociations relative à l'arrangement des affaires d'Italie.

Les courtiers d'élections du prince Louis se donnent beaucoup de mal en ce moment. Leur mot d'ordre est de ne porter sur leurs listes qu'un seul nom, celui du prince Louis.

Un projet de loi doit être présenté incessamment à l'Assemblée nationale, pour faire considérer les marins de la navigation fluviale comme faisant partie de l'inscription maritime. En conséquence, on organisera de nouvelles classes prises dans cette catégorie.

garde avec dédain ces soi-disant élus du peuple:

« Que faites-vous ici? on dit que vous hésitez à proclamer la République, et qu'une régence va dominer la Révolution. Malheur à vous, si vous y pensez! Ecoutez ces cris, ces clameurs; voyez ces épées, ces fusils! Si vous n'avez pas mis, dans une heure, République Française en tête de vos proclamations, vous ne sortirez pas vivants d'ici. »

Et Raspail se retira. La République fut proclamée.

Après le 24 février, il n'avait qu'à continuer son rôle. Les hommes de la régence, les républicains qui trouvent que tout est pour le mieux quand eux-mêmes se trouvent bien étant au pouvoir, il se trouve, lui, comme tous les démocrates, persécuté; sa place était naturellement marquée au donjon de Vincennes.

Raspail au donjon de Vincennes, alors qu'il ne pouvait plus se défendre, la voix de ses ennemis semble avoir grandi par l'espoir de l'impunité. Il a laissé venir la calomnie jusqu'à lui sans s'émouvoir et sans répondre. Les 72 mille voix que les électeurs de la Seine lui ont données aux dernières élections, alors qu'il était prisonnier, ont dû prouver à ses persécuteurs que l'ami du peuple a de nombreuses sympathies.

Bientôt, nous l'espérons, sur le banc des accusés, Raspail fera entendre sa voix puissante. L'accusé se fera accusateur: il demandera aux hommes du pouvoir ce qu'ils ont fait de cette France que le peuple de Février leur avait confiée si belle et si grande. Encore quelques jours et le peuple aura son tribun.

Cri de misère!

Montalivet, l'ex-administrateur de la fameuse liste civile de Louis-Philippe, est allé à Londres causer avec son ancien maître de ses affaires de ménage.

Le croiriez-vous! ce pauvre Philippe est dans l'indigence. Au train, dit-il, qu'il y va, il n'a plus de quoi vivre, lui et sa petite famille que pour onze mois. Aussi, sa douleur est-elle grande et a-t-il confié à Montalivet la délicate mission d'obtenir quelques petits millions du gouvernement de la République en guise de secours.

Il n'est pas probable que la République soit disposée à fournir aux Orléans les moyens de foment chez elle les discordes civiles qui ont ensanglanté déjà Paris et Rouen.

Que l'on jette à ces illustres mendians une aumône convenable, rien de mieux, mais que l'on n'aille pas nourrir et réchauffer ces reptiles de race royale, toujours prêts à blesser la main qui les épargne ou qui les secourt.

On répand à profusion, à Paris, une brochure ayant pour titre: *Trois consuls*. L'auteur n'est autre, à ce qu'il paraît, qu'un sieur Linguet, ci-devant secrétaire particulier de Guizot, et remplissant aujourd'hui l'honorable office de rédacteur de la feuille intitulée: *L'Assemblée nationale*.

Cette brochure demande que la Constitution, au lieu de remettre le pouvoir exécutif aux mains d'un président le confie à trois consuls. Jusques-là, il n'y a pas trop de mal. Mais quels seront ces consuls? Consultera-t-on la France? nommera-t-on trois citoyens ayant rendu d'éminents services à la République? Point. Le sieur Linguet a dans sa poche le consulat qui doit sauver la France, et c'est tout bonnement les citoyens Thiers, le général Cavaignac et le prince Louis-Napoléon. Après cela, si la France n'est pas sauvée, c'est qu'elle ne le voudra pas, car le sieur Linguet vient de lui présenter son ancre de salut: Cavaignac, Thiers et Louis-Napoléon!

Actes Officiels.

M. le baron de Kœnneritz a été présenté par le citoyen Bastide, ministre des affaires étrangères, au citoyen général Cavaignac, président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, et a remis les lettres qui l'accréditent auprès de la République française en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Saxe.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, arrêté:

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 20 septembre présent mois, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, arrêté:

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 20 septembre présent mois, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, arrêté:

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 20 septembre présent mois, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, arrêté:

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 20 septembre présent mois, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, arrêté:

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 20 septembre présent mois, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, arrêté:

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 20 septembre présent mois, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, arrêté:

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 20 septembre présent mois, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, arrêté:

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 20 septembre présent mois, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Chronique locale.

Des lettres avaient été adressées, il y a quelques jours, aux électeurs influents de la campagne, pour les convoquer à une réunion qui devait avoir lieu au théâtre de la galerie d'Argue, afin de s'entendre sur le candidat à porter à la Représentation nationale, en remplacement du citoyen Lortet.

766 électeurs ont répondu à cet appel, et la réunion a eu lieu hier. Les citoyens présents ont voulu donner la présidence au citoyen Kauffmann, rédacteur en chef du *Censeur*, qui, comme on sait, avait pris l'initiative de cette convocation. Le citoyen Kauffmann, homme bien connu par sa *profonde modestie*, déclina l'honneur insigne qu'on lui faisait, et le docteur Giraud, proclamé président, accepta.

Après une longue discussion et un examen sérieux des titres de chaque candidat à la confiance du peuple, on a procédé à un vote préparatoire qui a donné les résultats suivants :

Sur 766 votants, F.-V. Raspail a obtenu 758 suffrages; les autres voix se sont réparties sur divers candidats.

En conséquence, le citoyen F.-V. Raspail a été proclamé candidat définitif du département du Rhône, pour les élections du 17 courant.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

On nous assure que le citoyen Kauffmann, satisfait de ce résultat, a promis de rendre compte de cette séance à jamais mémorable; et l'on ajoute même qu'il s'est décidé à convoquer, pour aujourd'hui, une nouvelle réunion, afin de faire passer dans l'esprit de ses amis et connaissances, la conviction profonde, la conversion miraculeuse que ce vote imprévu a opérée en lui.

Citoyen rédacteur,

Je vous prie d'accorder une place, dans votre plus prochain numéro, à cet article qui ne peut être gardé sous silence dans l'intérêt de la société toute entière.

J'ai appris, avec un sentiment profond de douleur et de dégoût, que le sieur Emmanuel Bonino, italien d'origine ou piémontais, employé par moi pour recueillir des noms de souscripteurs à l'ouvrage que je publie, et qui a pour titre : *Guide du vrai Républicain*, a commis, au détriment de mon honneur et de mon entreprise, une indigne friponnerie.

Quatre pauvres artisans se sont présentés chez moi pour réclamer l'effet des promesses de mon employé. Il leur avait promis de l'ouvrage pour différentes professions, dans un bref délai, à la condition de se faire inscrire sur mon registre de souscription pour 50 fr.

Ledit Emmanuel Bonino a volé ainsi, sous mon nom, une somme qui doit dépasser 300 fr. Je le livre aux mains de la justice et à la flétrissure de l'opinion publique.

Salut et fraternité.

MORTERA. M.

Le citoyen Mortera. invite toutes les personnes qui ont été dupées par le susdit Bonino, d'avoir l'obligeance de venir au bureau de police du 1er arrondissement de la Guillotière, situé place des Pères, 2, pour rendre hommage à la vérité et apposer leurs signatures, afin de constater les faits reprochés au susdit. Il a lieu d'espérer que les personnes qui ne sont pas encore venues ne feront pas défaut à cet appel dans l'intérêt de la société.

Le bureau du citoyen Mortera. est transféré rue de la Poulallerie, 20, au 4^e.

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE.

Le Préfet du Rhône donne avis que des avant-projets comparatifs ont été présentés par les citoyens ingénieurs des ponts et chaussées pour la rectification de la route nationale n° 83, de Lyon à Toulouse, entre Brignais et Rivede-Gier.

Une enquête est ouverte sur ces avant-projets, conformément aux dispositions de l'ordonnance réglementaire du 18 février 1834 ;

Les pièces sont déposées dans les bureaux de la préfecture du Rhône (2^e division) ; toutes personnes peuvent en prendre connaissance et consigner, sur un registre spécial ouvert à cet effet, les observations qu'elles auraient à produire sur l'utilité publique et la convenance des travaux projetés, et sur le choix à faire entre les différents tracés proposés.

La durée de cette enquête est fixée à un mois ; en conséquence, le registre sera clos le 14 octobre prochain et remis aussitôt aux citoyens membres de la commission formée en exécution de l'article 4 de l'ordonnance précitée. Lyon, le 13 septembre 1848. AMBERT.

Un de nos amis nous communique une lettre qu'il a reçue du citoyen Lortet; nous en extrayons les passages suivants :

Mon cher ami,

Je n'ai pas répondu à votre première lettre, parce que j'ai été en voyage pendant dix jours. Un cousin de Darmstadt m'a emmené avec lui faire une petite tournée et visiter quelques anciens amis Outre-Rhin. Comme on roule si vite avec le chemin de fer, j'ai profité de la proximité pour aller à Francfort. J'ai assisté avec grand plaisir à l'Assemblée nationale, qui n'a ni soldats ni gardes, seulement quelques domestiques à brassards tricolores. Aussi en cherchant l'entrée des tribunes, suis-je entré au mi-

lieu des députés. J'ai dîné ensuite avec 2 à 300 députés de différentes opinions, car tous les jours ils se réunissent ainsi en un banquet fraternel de 30 ou 40 fr. (il n'y a pas de Véry), auquel assistent les femmes et les enfants de ceux qui ont leur famille. J'ai retrouvé parmi eux quelque vieille connaissance, entre autres un vieux patriote, âgé de 74 ans, et qui, malgré huit ans de prison, est l'un des plus énergiques et des plus vigoureux. Tous sont disposés à la paix avec nous, mais ils craignent toujours que nous ne cherchions quelque occasion de leur faire la guerre.

Ce voyage m'a fait du bien et je tâcherai d'en faire un autre pour aller vous rejoindre.

Je suis bien fâché de ces divisions du parti républicain pour l'élection. Comme les Philippistes et les Henriquinistes ne se diviseront pas, l'un de ces deux partis pourra l'emporter, et ce sera un mauvais exemple que nous donnerons. Ainsi sont les partis, plutôt que de se réunir à leurs voisins, ils aiment mieux que l'ennemi triomphe. C'est d'après ce principe que toujours l'ennemi a envahi la France. Les noms qui désignent les partis sont une peste. Il serait à désirer que la langue française n'en pût fournir. Ne passons-nous pas par des nuances insensibles de position sociale, depuis le journalier le plus pauvre jusqu'au banquier? depuis le communiste radical jusqu'au républicain du lendemain? Ou commence donc et où finit la bourgeoisie républicaine? Si cette bourgeoisie n'eût pas soutenu même indirectement et seulement de ses vœux les combattants de février, les barricades auraient été renversées en quelques heures et la République ne serait pas là. Il ne faut donc pas se séparer, se fractionner. Pour conclure, je crois que Marrast aura moins de voix qu'il n'en a eu ; il en aura moins dans les campagnes. Ce sera un témoignage d'attachement donné à un ami détenu. Voilà qui est bien, mais ce n'est pas faire de la politique. En voulant le meilleur républicain on aura peut-être Genoude. C'est ici que le mieux est l'ennemi du bien. — Semblable au bœuf, les Romains ne levaient un pied que quand les trois autres étaient bien plantés. Fallait-il reculer pour tirer ensuite, ils n'avaient pas honte de le faire. Nous sommes des chevaux fringants qui veulent aller au galop ou tout briser, et se casser les jambes, plutôt que de reculer un pas.

Voilà ce que je crains, n'étant pas sur les lieux pour juger des dispositions des électeurs.

Ce que je vous ai envoyé a paru en entier dans le *Peuple Souverain*.

Une constitution n'est pas éternelle, quelles que soient les prétentions de ceux qui en sont les auteurs. Ils croient toujours que c'est le *ne plus ultra*. Mais comme l'humanité marche toujours, il faut tous les douze ou quinze ans la revoir pour la remettre au niveau de la société. Pourrait-on endosser à un enfant de huit ans les habits qu'il avait à huit? Apprenons d'abord bien notre métier de républicains avec cette constitution et nous n'aurons pas perdu notre temps.

La question sociale viendra sans efforts, quand elle aura été étudiée et comprise par le peuple (quand je dis peuple, je dis tous). Cette science est encore dans le chaos.

Quand on croyait que tout notre monde tournait autour de la terre, on pouvait cependant calculer la marche des planètes et des éclipses et cependant on était dans l'erreur. Pour être dans la vérité, il a suffi de reconnaître que la terre tourne autour du soleil. Le soleil et la terre n'en ont pas moins conservé leur volume et leur importance relative. Qui sait si la solution de la question sociale ne dépend pas d'une révolution tout aussi simple? Quand on le saura, on dira comme de l'œuf à faire tenir sur la pointe : *c'est bien facile*.

La réunion des communes suburbaines avec Lyon était une mesure urgente et juste, pour faire disparaître les aristocraties et les jalousies, afin que les quartiers riches vinssent toujours en aide aux quartiers pauvres pour toutes les dépenses. Si je revois nos forts et nos embrasures, je refais mon sac et je me sauve.

Et la garde nationale, est-elle définitivement morte et enterrée comme Malborough ou comme Mardi-Gras?

L'Allemagne a beaucoup moins souffert que nous de toute cette commotion. Les affaires ont été moins suspendues. Chacun a continué son train de vie ordinaire. Il s'y trouve même plus de luxe que chez nous et voici pourquoi : là ils n'ont rien changé, chez nous tout le beau monde s'est, par peur et par économie, mis en guenilles. Celui qui avait deux domestiques en a renvoyé un (ce qui est mal dans un moment de détresse). Je crois que le malaise aurait été moins grand en France, si chacun avait continué ses dépenses comme à l'ordinaire. Ici, le juste milieu vaut mieux que de sauter d'un extrême à l'autre.

Ce n'est pas Ronge lui-même qui est allé à Vienne, mais un autre prêtre appelé Pauli, qui paraît prêcher avec beaucoup de succès. La nouvelle église compte à peu près 10,000 adhérents d'après les derniers journaux.

Quoique l'hôpital soit plein, il n'y a peut-être pas plus de maladies qu'à l'ordinaire ; mais à cause de la misère, il y a plus de personnes qui ne peuvent se soigner dans leur famille.

Voilà cette fois un assez long bavardage.

Votre dévoué,
LORTET.

Strasbourg, 9 septembre 1848.

Allemagne.

AUTRICHE. — VIENNE, 3 septembre. — Il est cer-

tain que M. le ministre du commerce Schwartz, a offert sa démission, par suite d'une discussion qui s'est élevée entre lui et M. Bacle, ministre de la justice, relativement à la compétence de l'Assemblée nationale. M. Dobloff, a aussi, dit-on, offert sa démission, si l'on acceptait celle de Schwartz.

KIEL, 5 septembre. — La levée du blocus a été communiquée à l'autorité et aux consuls des puissances étrangères par dépêche officielle du commandant de la *Galathée*. Cette frégate voulait entrer dans le port sans avoir arboré le pavillon parlementaire, c'est pourquoi les batteries du fort lui ont envoyés quelques boulets.

AUTRICHE. — VIENNE, 4 septembre. — Voici les dernières nouvelles arrivées de Milan, en date du 31 août. Le feld-maréchal d'Aspie a balayé toutes les montagnes depuis Varèse jusqu'à la frontière suisse. Charles-Albert est toujours à son quartier-général d'Alexandrie.

Il paraît que le maréchal Radetzki a découvert, dans ces derniers temps une conspiration contre la garnison autrichienne. Sept individus ont été jugés par un conseil de guerre, tous ont été fusillés dans la citadelle. L'armée principale du maréchal se concentre près de Milan.

PRUSSE. — BERLIN, 6 septembre. — Il règne ici une grande effervescence par suite du refus que fait le ministère d'adresser un avis à l'armée pour inviter les officiers à s'abstenir de toute tendance réactionnaire et à se rapprocher des bourgeois. Le 7^e bataillon de la garde bourgeoise a protesté, disant qu'il saurait protéger l'Assemblée nationale et le peuple dans leurs droits, vis-à-vis du ministère. Le commandant a adhéré à cette protestation. Ce soir, elle sera communiquée aux diverses compagnies pour obtenir une adhésion, et demain elle sera remise à l'Assemblée nationale. C'est demain que cette affaire sera décidée. La gauche ne se retirera que dans le cas où la majorité reviendrait sur sa première résolution.

SCHLESWIG-HOLSTEIN, 5 septembre. — Après l'ouverture de la troisième séance de l'assemblée nationale, le président a annoncé qu'il serait donné lecture de la pétition à l'assemblée nationale allemande et au vice-président, contenant les motifs pour lesquels on l'invitait à ne pas ratifier l'armistice. Le professeur Olshausen a donné lecture du rapport. Plusieurs orateurs ont fait remarquer qu'il était impossible que le comte Charles de Moltke prit la direction des affaires, attendu qu'il ne possédait pas la confiance du peuple. La pétition a été adressée à une majorité de 99 voix contre une. La pétition sera envoyée demain à Francfort. (Correspondant de Hambourg, 7 septembre.)

ST-PETERSBOURG, 1^{er} septembre. — Dans la journée du 29 août, il y a eu 50 nouveaux cas de choléra ; 30 guérisons et 17 décès (dont 9 à domicile), et le 30, le nombre des malades en traitement était de 382. (Journal de St-Petersbourg.)

Nouvelles diverses.

Un journal religieux publie l'article suivant : Un grand scandale vient d'être donné au monde chrétien par l'Assemblée constituante d'Autriche. Un sieur Schmit ayant été élu président de l'Assemblée constituante, s'est permis d'exprimer un vœu emprunté à la morale chrétienne, mais dont l'expression même, nie de la manière la plus explicite de la divinité de Jésus-Christ. Il a exhorté l'Assemblée à mettre en pratique le précepte d'un grand homme dont la foi a fait un Dieu : qui veut que chacun traite son semblable comme il voudrait en être traité lui-même. Pas une seule voix ne s'est élevée au sein de l'Assemblée pour protester contre ce blasphème ; et de ce silence l'on peut conclure combien déjà est devenue profonde dans la monarchie autrichienne la plaie de l'incrédulité.

Les dernières lettres de Constantinople annoncent que l'on attend dans cette ville Ibrahim pacha, fils de Mehemet Ali, pacha d'Egypte. Il doit être accompagné de Mazloum bey, ministre de la justice, qui avait été rempli une mission à Alexandrie, dans le but d'engager Ibrahim pacha à venir déposer ses hommages aux pieds du sultan. Il paraît que c'est seulement à cette condition que le sultan consent à accorder au fils l'investiture de la vice-royauté de l'Egypte. Ibrahim pacha voyant son père tombé en démence et sur les bords de la tombe, s'est décidé, après bien des difficultés, à faire ce qu'on exigeait de lui. On dit que l'investiture aura lieu avec une grande pompe, et sans attendre la mort du vieux vice-roi, dont la déchéance sera proclamée vu son état de démence.

Le propriétaire et inventeur d'une industrie nouvelle, se rattachant à la fabrication des étoffes façonnées et qui présente des résultats immenses, demande à trouver un associé bailleur de fonds.

S'adresser au Rédacteur du journal, de huit heures à midi, bureau de l'imprimerie, rue Mercière, 44.

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.